

Breurey Info

Bulletin municipal
décembre 2020



Mairie de Breurey-lès-Faverney

10 place de la mairie

Tél : 03 84 91 34 58

Mail : breurey@orange.fr

Site : www.breurey.fr

Horaires de la mairie

(Secrétariat, agence postale
et permanence du maire) :

Mardi et jeudi :

8h30—11h30 / 13h30—16h30

Vendredi :

8h30—11h30

Horaires des travaux sonores

Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30

Samedi : 9h—12h / 15h—19h

Dimanche et jour férié : 10h—12h

Numéros utiles :

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Appel d'urgence : 112

Bacchus

La statue rue du Chêne représente « le vigneron ». Elle a son pendant rue des Roches avec « le moissonneur ». Deux activités importantes du village de Breurey au XIX°.

« Le vigneron » est une réplique en fonte de la statue en bronze d'Ornans, appelée « Saint Vernier », patron des... vigneron de la Haute vallée de la Loue. Une autre réplique en fonte se trouve à Santiago du Chili, sous le nom de « l'automne ».

Statue de 210 kg, 375 Francs or, 1866.

Elles sont dues au sculpteur Mathurin Moreau et à la fonderie d'art du Val d'Osne.

(Source : J. P. Poirson).

Cette statue était bien abîmée, recouverte d'une carapace de multiples couches de peinture durcie et salie par le temps. Elle vient d'être restaurée grâce au travail et aux conseils de Dominique, assisté d'Alain et des employé communaux et aidés de Manu pour le transport.

Elle a été surnommée Bacchus, par analogie avec le dieu de la liesse et du vin, sans lequel il n'y a pas de fête. Bacchus, lui-même réplique de Dionysos, dieu le plus populaire de la mythologie grecque, initialement dieu du feu et de la végétation, père de la comédie et de la tragédie.



Comité de rédaction :

Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX

L'eau, encore

Redevance eau

D'une part, la redevance eau et assainissement n'a pas bougé depuis 2013.

D'autre part, les charges ont considérablement augmenté.

Le budget Eau et Assainissement est déficitaire, son équilibre est anormalement assuré par des subventions du budget Commune depuis plusieurs années :

-0 € en 2016,

-8 100 € en 2017

-10 826 € en 2018

-29 100 € en 2019

-10 000 € budgétisés en 2020.

Les charges à caractère général ont augmenté de 13 000 € entre la moyenne des années 2012-2015 et celle des années 2018-20, en raison notamment de la pénurie chronique et croissante d'eau.

Également en raison de travaux d'entretien et de réparation sur les installations de captage, d'adduction et sur les réservoirs.

Une fuite de plus de 10 m³ / jour (pour une consommation moyenne de 70 m³ / jour) a été ainsi réparée au réservoir des Charmilles. Toutes les crépines sont en

cours de changement, pour mieux filtrer l'eau, les trop pleins ont été nettoyés et dégagés, des compteurs sont installés à chaque captage et réservoir, des tournées de relevé sont faites mensuellement pour détecter d'éventuelles fuites sur le réseau. Plusieurs, importantes, ont pu être signalées chez des particuliers.

En outre, des travaux de fonctionnement et d'investissement restent à faire. Comme ceux de protection des périmètres des captages, toujours en friches. Ils étaient évalués à 52 200 € en 2006.

Ou ceux du curage du lagunage. Il n'est plus fonctionnel depuis 2 ans. Il faut un curage total du 1^o bassin, évalué à 25 000 € en 2015. Pour ces différents travaux, il n'y a aucune subvention.

Il y a enfin ceux d'une nouvelle ressource en eau, pour laquelle les études avancent bien. Pour ceux-là, on peut espérer une subvention importante, mais il restera plusieurs dizaines de milliers d'euros à la charge de la commune.

Et puis, l'eau est une denrée précieuse, qui se raréfie. En témoignent ces camions citernes que l'on est obligé de commander : 24 500 € l'an passé, près de 7 500 € cette année. En témoigne aussi la baisse constante du volume d'eau consommé. Elle est de 4 300 m³ sur ces 7 dernières années, un manque à

gagner, qui ampute le budget de 13 000 €.

Pour ces raisons, le CM a décidé douloureusement de modifier la tarification de l'eau, tout en fixant le même prix pour le service d'eau potable et pour celui de l'assainissement, puisque chaque foyer est abonné aux deux services :

-50 € pour la part fixe

-1,87 € pour la part variable

Le prix moyen est calculé sur une consommation de 120 m³, consommation moyenne annuelle d'une famille de 4 personnes (normes nationales) intégrant la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées. Il s'établira à 4,56 €/m³ en 2021, au lieu de 3,01 €.

À l'année, cela représente une augmentation de 186 €, pour une consommation de 120 m³, soit 0,50€/1000 litres d'eau/jour.

C'est le prix d'une bouteille d'eau d'1,5 L. de marque Évian ou Volvic.

C'est le prix d'une cigarette, à partager entre 4 personnes.

Pour bénéficier librement d'eau potable à son robinet, un ménage de 4 personnes paye une redevance quotidienne de 0,75 €, et la même redevance quotidienne pour jouir de toilettes confortables (toujours sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³). L'eau courante à tous les étages coûte 1,50 €/jour.

Facturation

La facturation de l'eau est semestrielle. Pour une famille qui consomme 180

m³/an, cela représente : 4,56 € x 180 m³ + 100 € = 920,80 € : 2 = 460,40 €/semestre.

Certes, il n'est pas toujours aisé d'avoir une telle somme disponible quand on reçoit la facture. Des conseillers ont donc suggéré de mensualiser la facturation, sur la base de relevés intermédiaires estimés. La Trésorerie nous a répondu qu'il n'était pas permis de faire des relevés de ce type et qu'il serait difficile de mettre en œuvre une facturation mensuelle en raison de la surcharge de travail occasionnée.

Par ailleurs, la facture d'eau est prévisible d'une année sur l'autre et peut donc être facilement anticipée.

Ressource en eau

Nous avons abandonné le projet de raccordement aux sources dites du Wagon et de St Éloi, dans la forêt. Leur rendement paraît insuffisant : 50 m³ au mois de mai, avant la période de sécheresse. En outre le prélèvement autorisé ne serait que de la moitié du volume produit, donc 25 m³ au maximum en mai, bien moins durant les mois d'été et d'automne. Certaines journées de cet été, il manquait plus de 40 m³.

Le déficit en eau se fait principalement sentir en été et en automne. En outre, la production des sources risque de diminuer dans les années à venir, comme elle le fait depuis un certain temps, en raison des modifications du climat. Donc, un raccordement à ces sources nous a semblé très aléatoire dans son efficacité et sa durabilité.

En outre, le coût du raccordement est élevé. Le marché signé en 2007 est de

183 000 €, avec peu de subventions à attendre (10% à cette époque).

Le cabinet André, de Pontarlier, qui a déjà travaillé pour la commune (récent réservoir de 300 m³, captage des sources du Wagon et de St Éloi), a été chargé d'étudier la faisabilité d'autres ressources d'alimentation. Son rapport a été rendu mi-novembre, suivi d'une réunion avec les différents partenaires de ce projet, le 11 décembre.

Deux axes ont été privilégiés : un forage dans la nappe alluviale de la Lanterne, un raccordement avec Favorney.

À l'issue de la réunion du 11 décembre avec les services d'État concernés (DDT, ARS, Conseil départemental), le maire de Favorney et un adjoint, les gestionnaires

de Gaz et Eau, et l'ingénieur du cabinet André, il est apparu que la solution à retenir est celle d'une interconnexion avec le réseau de Favorney.

Nous avons donc décidé d'approfondir l'étude de cette voie. De son côté, la commune de Favorney se prépare à effectuer les travaux indispensables à cette interconnexion.

On peut s'attendre à une réalisation des travaux dès cette année et à un montant de subventions très intéressant.

Redevance concession cimetièrè

Si la création par une commune d'un espace destiné aux inhumations est un service public, elle n'est pas pour autant gratuite : coût du foncier, aménagements, entretien, extension, gestion, restructuration. La restructuration actuelle, entreprise par la société Finalys, coûte 15 800 €. Le désherbage annuel par une société spécialisée et agréée (à cause des produits phytosanitaires) coûte 1 050 €, le traitement des ordures est fait par les employés communaux et deux des adjoints.

Ces frais sont intégralement supportés par la commune.

En revanche, la loi dispose que le prix des concessions est supporté par les usagers et que c'est le CM qui le détermine. Une concession correspond à la location d'un espace (2 m²/4 m²/6 m²) durant une période précise (5, 10, 15, 30, 50 ans, perpétuelle) et renouvelable. Le prix d'une concession doit donc intégrer au minimum le coût du relevé de tombe, c'est-à-dire les frais consécutifs à la libération du terrain occupé par une sépulture. Cette année, la commune a procédé au relevé de 10 tombes : 5 100 €.

Il peut aussi inclure d'autres frais : taxe d'ultérieure inhumation (inhumation d'un 2^o, voire 3^o défunt dans la même tombe), taxe de convoi (pour les dépenses d'eau, d'ordures), taxe de dépositaire (inhumation temporaire dans le caveau prévu à cet effet). Le CM peut aussi décider de réserver l'acquisition d'une concession aux seules personnes domiciliées fiscalement sur la commune ou inscrites sur les listes électorales, surtout quand les places disponibles manquent...

Le CM a décidé :

1-limitation de l'acquisition d'une concession : non retenue.

2-durée : 30 et 50 ans.

3-prix progressif pour la surface et la durée : 510 € TTC, pour 2 m² et 30 ans (soit 17 €/an).

3^{bis}-prix diminué de moitié pour une reprise de concession familiale.

4-taxe d'ultérieure inhumation : non retenue.

5-taxe de dépositaire : 20 € par semaine.

6-taxe de convoi : non retenue.

7-indexation sur l'indice national des travaux publics. Cela permet une revalorisation automatique de la redevance.

Aménagement cimetièrè

Le cimetière actuel pose deux problèmes. Celui de la disponibilité insuffisante d'emplacements de sépultures et celui de l'accessibilité. C'est ce qui rend difficile l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin cinéraire à l'intérieur de l'enclos actuel. Envisager une telle installation au fond du cimetière entraîne de facto des travaux obligatoires de mise aux normes pour l'accessibilité. À moins de raser le petit bâtiment à gauche de l'entrée, ce qui libérerait un espace tout de même exigü.

L

Le CM a donc envisagé une autre solution : l'acquisition des parcelles contiguës, actuellement en friches : ZK 38, 39, 40, d'une surface totale de 34 ares, au prix de 7 440 €. Cela constituera une réserve foncière intéressante, en particulier pour l'extension et l'aménagement du cimetière.

Noël

C'est l'une des fêtes les plus consensuelles. Le comité chargé de l'animation au sein du village avait préparé un grand nombre d'animations, malheureusement empêchées par les mesures de confinement et de protection sanitaires. Toutefois, un grand nombre de bénévoles ont travaillé à imaginer une décoration de lieux choisis et ont réalisé une belle performance en fabriquant et installant des sculptures, faites à partir de planches de palettes de récupération, aux entrées du village et autour des fontaines.



Les enfants ont apporté leur fraîcheur de cœur, en dessinant et offrant aux plus âgés de jolies cartes. L'inspiratrice de ce projet n'est pas revenue de l'enthousiasme qu'il a suscité en eux.

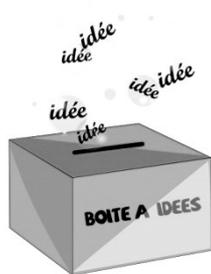
Certains souhaitaient rencontrer eux-mêmes la personne, secrète, à laquelle leur carte allait être adressée.



Les âgés, justement. Pas de repas de Noël cette année, pour les mêmes raisons. Ils ont reçu un panier garni de produits locaux, issus de l'inventivité et du bon goût de 2 personnes de Breurey, Mme et M. Kaczmarek (magasin Entre terre et mer de Bougnon) d'un côté, Mlle Hubert de l'autre.

Et, dans chacun, la carte inédite de Noël d'un enfant du village.





Boîte à idées

Une boîte à idées est installée à côté de la boîte postale près du salon "Emma coiffure".*

Cette boîte a servi pour la correspondance des enfants avec nos aînés pour Noël. D'ailleurs nous invitons ces mêmes aînés à répondre aux enfants s'ils le souhaitent, juste le prénom de l'enfant sur le devant de l'enveloppe et le prénom de l'aîné sur le dos de cette même enveloppe. Et hop on dépose dans la boîte à idées, et on transmettra aux

personnes concernées. Un peu de correspondance pendant cette période de pandémie pourrait apporter un peu de réconfort. Les enfants ont adoré l'idée, d'ailleurs nous les avons remerciés avec un petit souvenir de Noël.

Et puis si vous avez des suggestions, des envies, pour animer le village, veillez à la sécurité du village, à sa propreté,..., nous sommes là pour vous lire et trouver des solutions.

Navette



De façon étrange, la présence d'accompagnateurs n'est pas obligatoire dans les transports scolaires. Ça l'est pour les sorties scolaires, mais pas pour les transports village-école. Donc, si l'État a la charge du coût du transport entre la commune et l'école, via la Région, il n'a pas celui des accompagnateurs, qui sont à la charge de celui qui les recrute.

À la suite de réclamations, légitimes, de parents d'élèves, la commune de Breurey a aussitôt procédé à la création d'un poste d'accompagnateur et à un recrutement, rapidement pourvu.

Nous avons sollicité les autres communes situées sur le même circuit de ramassage.

Pour l'instant, Madame Marcaille, l'accompagnatrice, est amenée à poursuivre son trajet jusqu'à Mersuay et Équevilley 2 fois par jour, bénévolement. Nous avons contacté ces deux mairies pour harmoniser cet accompagnement et établir une convention commune. Nous avons déjà l'accord du maire de Mersuay.

14 Septembre 1944, libération de Breurey-lès-Faverney

Le 14 septembre 1944, aux alentours de 10h du matin, c'est le jour et l'heure où notre village fut libéré de la longue période d'occupation allemande durant la Seconde Guerre Mondiale.

Avant de vous parler de cette date si marquante pour la population, nous allons faire un petit retour quelques années en arrière, après la mobilisation du 2 septembre 1939.

Le 20 juin 1940, les troupes allemandes envahissent le petit village de Breurey-lès-Faverney. « Les troupes allemandes étaient correctes », contrairement à ce qu'on aurait pu voir dans d'autres villages, elles ont juste « cassé une borne Michelin, à l'angle du salon actuel Emma Coiffure », me raconte un homme, jeune garçon âgé de 6 ans à l'époque.

Durant environ une année, des SS ont logé au Château Grand Besançon, sur lequel ils avaient écrit sur la façade le fameux insigne des SS. « Il a fallu beaucoup de temps pour l'effacer » par ailleurs. Pendant cette période précédant la libération, des tickets de rationnement, des restrictions et des perquisitions étaient l'ordinaire des jours. En effet, des « plaquettes de rations » étaient distribuées par la mairie, et cela même après la libération (2-3 ans). C'était « la débrouille » me confie cet homme, « on devait tous se déclarer fumeur, même si ce n'était pas le cas », car la mairie, durant les années de l'occupation, délivrait du tabac aux fumeurs. « Vous pouvez penser qu'avoir du tabac alors que nous n'étions pas fumeurs, c'était absurde et inutile, mais c'était la débrouille. Le fait d'avoir du tabac était utile puisqu'on pouvait le troquer contre

quelque chose d'utile, contre notamment de la « résine », ma mère l'utilisait pour en faire de la lessive ».

« On faisait du café avec de l'orge, car nous n'avions plus de grains de café », on « utilisait aussi le colza pour notre huile de cuisson ».

Beaucoup de détails ont marqué notre jeune homme, âgé d'une dizaine d'années à l'époque.

Malgré ces conditions de vie difficiles, les Bruérois ne souffraient pas tant que ça, puisqu'ils avaient le jardin qui leur fournissait des légumes. Notre témoin se souvient même qu'avec son maître d'école et ses camarades de classe, ils allaient tous ensemble récupérer les « doryphores sur les patates, on les mettait dans un bocal en verre ».

Cette même année apparaît la résistance, avec notamment la création d'un Maquis, posté en Bacara, « car il y avait un point d'eau ». Ce groupe de maquisards prônait le fait de faire disparaître énormément d'Allemands, mais « il se vantait beaucoup ». C'était, selon lui, de « faux patriotes qui voulaient tout simplement échapper au travail obligatoire en Allemagne ».

Vers la fin de la guerre, les Allemands étaient épuisés et n'avaient pratiquement plus rien. Je vais vous raconter là une anecdote qui va sûrement vous faire rire et qui nous bien amusés lors de notre échange. Étant donné que c'était la misère pour eux, les Allemands ont eu l'idée de réquisitionner tous les vélos pour pouvoir se déplacer. Ce jeune témoin, alors âgé de 10 ans à l'époque, a aperçu un allemand rouler sur un vélo sans pneus. Le comble non ?

J'en viens maintenant à cet événement si marquant pour notre village, celui du 14 Septembre 1944. Quelques jours avant cette date, les habitants se cachaient dans les caves de leur maison ou de celles de leurs voisins. « Il n'y avait pas d'électricité, les lignes étaient coupées ». De plus, les Bruérois ne savaient pas à quoi ressemblaient les Américains, c'était l'inconnue totale. Finalement, un voisin qui avait accès à la radio a appris que c'était bel et bien la venue des Américains. Des éclaireurs sont allés dans la foulée les aider. Ces Américains étaient accompagnés « de quelques chars, de jeeps et d'automitrailleuses », ils sont arrivés par l'ancienne route de Provenchère et sont descendus par l'actuelle rue du 14 Septembre 1944, pour arriver jusqu'à la place du village. Les gens à ce moment-là « étaient fous » ! Les Allemands, quant à eux, se cachaient ou tentaient de s'échapper. Il y a notamment eu une altercation entre un jeune allemand de 18 ans et quelques personnes du village, une tragédie racontée avec beaucoup d'émotion de la part de ce témoin.

Les « cloches ont retenti presque toute la journée ». Les Américains, lors de leur passage, ont distribué des chewing-gum, des paquets de 5 cigarettes ainsi que des chocolats aux villageois.

Le 15 Septembre 1944, un corps, celui d'un Américain, est retrouvé sur l'un des terrains de la famille de ce jeune garçon. Son frère et lui se sont empressés d'aller sur place. Il me confie « que le corps était emballé dans une toile » et que, le surlendemain, le corps n'était plus là... Aujourd'hui, une stèle est érigée à cet

endroit. Elle a été inaugurée en 2019. Elle se trouve à la sortie gauche du village, route d'Équevilley.



Après la libération du village, les restrictions ont duré et les tensions de la guerre ont persisté. Cependant, durant cette période, le village n'a pas connu de lourds massacres ni de dénonciations, contrairement à d'autres endroits.

Je viens de vous raconter une partie de l'histoire de notre village, mais aussi une partie des souvenirs de M. Deleyrolle, car, oui, ce petit garçon dont je parlais, c'est lui.

Je le remercie de m'avoir raconté son histoire, une rencontre touchante et authentique que je n'oublierai jamais !

Un grand merci à vous, M. et Mme Deleyrolle, pour le temps que vous m'avez accordé. Je remercie également Mme Thomas, qui m'a gentiment dirigé vers lui.

Sarah Léonard

ÉTAT CIVIL 2020

Naissance

Kyliann DHENIN, le 28 janvier
Emile HUSSON, le 30 avril
Ayden TRAVERT, le 3 mai
Héléa CHATILLON, le 4 septembre
Thibaut HOLLARD, le 30 septembre
Mia DATEU, le 5 octobre

Mariages

Rémi DIDIER et Morgane BALIVET le 24 octobre

PACS

Ghislain THERNIER et Tiphaine COQUELLE le 24 juillet

Décès

Bernard ALBIETZ, le 29 décembre 2019
Franck POLLET, le 17 février (résidence secondaire)
Jean-Marie CORBERAND, le 12 juin
Jacques BALLAY, le 18 juin
Yves GRANDBESANÇON, le 15 juillet
Marcel SCALVINONI, le 19 juillet
Maurice LEBERT, le 27 novembre (résidence secondaire)
Roger TRESSE, le 4 décembre

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Comptes rendus abrégés des conseils des 6 septembre, 4 et 25 octobre, 20 novembre et 13 décembre

Sauf indication contraire, les délibérations ont été prises à l'unanimité.

Antenne relais Free Mobile

Le CM donne son accord pour l'établissement d'un bail avec Free Mobile, qui installera une antenne relais au Bois Rond et offrira la couverture téléphonique 4G. Bail de 12 ans, avec une redevance annuelle de 1 850 €. Début des travaux prévu en mars 2021.

Convention Soliha

Un contrat de maîtrise d'œuvre est confié au cabinet Soliha pour la conception et la réalisation de la passerelle à l'arrière de la mairie, assisté de Adam Vosges Sas (bureau d'études structures gros œuvre), de ICS Bois (bureau d'étude charpente métallique), et BET Petin-Henry (bureau d'études techniques, électricité). Ce sont les mêmes qui ont travaillé sur le diagnostic des bâtiments communaux, leur mise aux normes d'accessibilité, la transformation du bar-pizzeria-restaurant en nouvelle mairie. Coût total de l'étude : 19 000 €.

Vente parcelle E 337

Il s'agit de la parcelle qui a vu la démolition de l'ancienne maison de manouvrier, en bas de la rue du 14 Septembre, pour la somme de 6 780 €.

Le CM décide le bornage et la vente de cette parcelle à la propriétaire de la maison voisine, au prix de 600 €. Les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Vente parcelles sous les Levanches

Suite à l'avis de l'ONF, le CM accepte la vente du chemin d'accès à la maison et demande à l'acquéreur de faire une proposition de prix. Pour ce qui est des parcelles boisées, des études complémentaires sont à faire : parcelles à apporter en compensation au plan de gestion ONF, délimitations et bornage, estimation du prix par l'ONF si accord de sa part.

Deux créances éteintes, par décision judiciaire, sont portées en non-valeur. Il s'agit de loyers et de factures d'eau impayées

-3 455,04 € pour l'une,

-1 000,79 € pour l'autre.

Plusieurs DMB

Une série de décisions modificatives de budget sont prises pour rééquilibrer les chapitres 011 (charges à caractère général, 7 580 € et 32 522 €), 012 (charges de personnel, 14 435 €), 67 (charges exceptionnelles, 6 250 €). Les crédits sont pris au chapitre 21 de la section investissement, largement provisionné, par simple opération d'ordre (article 2131 Bâtiments publics).

Virement de 1 400 € du chapitre 21 au chapitre 66 Charges financières.

Au budget eau, virement de 1 175 € du chapitre 011 aux chapitres 65 (créances éteintes) et 67 (charges exceptionnelles).

CCAS

Le CM décide de rétablir le Centre Communal d'Action Sociale (une voix contre).

Affouage

La liste des ayants droit à l'affouage a été affichée. Les demandes d'inscription des nouveaux ayants droit sont à faire jusqu'au 24 octobre dernier délai. Pour être reconnu comme ayant droit, il faut être domicilié au village au moment de l'affichage du présent rôle.

Comme les années passées, la portion d'affouage sera de 15 stères, pour une redevance de 80 €.

Mission locale

La Mission locale est chargée de l'aide à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent. Elle a un rôle important dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement, de la santé, des aides financières.

Le CM décide de verser la cotisation annuelle 2019 de 698 €, soit 1,10 € par habitant.

Contrat maîtrise d'ouvrage

Pour l'installation des bungalows près du terrain de foot, il est obligatoire de déposer un permis de construire, comme pour tout établissement recevant du public, et de confier cette mission à un maître d'œuvre.

Le CM retient le cabinet Soliha, pour un coût forfaitaire de 1 500 € (deux voix contre).

Accompagnement bus scolaire

L'accompagnement dans les bus de ramassage scolaire n'étant pas obligatoire, les autorités compétentes refusent d'en prendre la charge.

Le CM a donc décidé de créer un poste d'accompagnement pour le ramassage scolaire, à la charge de la commune, prioritairement pour les tout jeunes enfants qui vont à l'école maternelle. Les autres communes du même circuit qui le souhaiteraient pourront se rattacher à ce service.

MAM

Le comité pour le réemploi du bâtiment Mairie-école a proposé d'affecter l'ancienne école maternelle à un accueil de petite enfance.

Une demande a été faite par l'une des maisons d'assistantes maternelles de Favorney pour être transférée à Breurey, en raison de l'exiguïté des locaux actuellement occupés et de l'absence de jardin.

Des contacts avec Favorney (maire, autre MAM) et les services du Département en charge de la petite enfance sont très favorables à cette installation.

Le CM décide donc d'aménager l'ancienne école maternelle en MAM (une abstention).

Espaces verts

Le comité Espaces verts envisage d'aménager l'environnement de la salle polyvalente en plantant une haie florifère le long de la route et des arbres, notamment des fruitiers d'espèces locales et anciennes.

Le CM accepte cette proposition et demande à la Région les subventions prévues pour l'aménagement de plantations conservatoires.

Étude ressource eau potable

Le cabinet André, de Pontarlier, qui a travaillé déjà pour la commune (réservoir nouveau, sources du wagon) a été retenu pour l'étude de faisabilité de ressource en eau potable. Deux axes d'étude ont été retenus : un raccordement sur le réseau de Favorney, la création d'un forage alluvial de la Lanterne. Coût de l'étude : 3 200 €.

Éclairage public

Horaires dits d'hiver pour l'extinction :

-semaine : de 23H à 5H

-samedi : de 24H à 5 H

Transfert pouvoirs de police et PLU

Considérant l'article L5211-9-2 modifié du CGCT, le CM s'oppose au transfert des pouvoirs de police du maire à la Communauté de communes.

Il s'oppose également au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Transfert voirie

En 2018, à la demande du maire, le Département a déclassé une partie de la RD 6, correspondant aux rues Rochet et du Grand Mont, 610 mètres, pour les incorporer à la voirie communale. La compétence voirie d'intérêt communautaire ayant été transférée à la CCTDS, le CM décide donc d'ajouter cette section à la voirie déjà transférée à la communauté de communes.

Pour rappel : 13 769 m de voirie et 35 000 € de charge annuelle d'entretien ont été transférées à la Communauté de communes. 16 729 m de voirie communale restent de compétence communale.

Achat parcelles ZK 38, 39 et 40

Le CM s'interroge sur l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles ZK 38, 39 et 40, d'une surface totale de 34 ares, contiguës au cimetière. Elles sont en zone AU, non constructibles en l'état, mais de plain-pied avec le cimetière. Elles permettraient donc une extension facile, sans aucun problème d'accessibilité.

Le CM propose le prix de 2,50 €/m² pour les 38 et 39, et 2 €/m² pour la 40, finalement accepté.

Mise à disposition matériel roulant

Le CM maintient la possibilité de mettre à la disposition des habitants la benne communale. Toutefois, considérant les charges que cette mise à disposition entraîne, il est décidé de fixer une redevance de 40 €. (une voix contre, une abstention).

Agents recenseurs

Deux personnes se sont portées candidates pour procéder au recensement de la population, sous la direction de Sylvie Quermont, coordonnatrice, et ont été recrutées en qualité d'agents recenseurs : Estelle FOSSE et Grégory JOURDAIN .Elles recevront une rémunération égale à 50% de la dotation versée par l'État, déduction faite des frais de papeterie.

La campagne de recensement prévue en 2021 est reportée à 2022, en raison de la pandémie.

Extension périmètre CCTDS

La commune d'Anchenoncourt-et-Chazelle demande son intégration à la Communauté de communes Terres de Saône, qui a donné son accord. Le CM accepte cette extension de périmètre et l'adhésion de la commune d'Anchenoncourt-et-Chazelle.

Commission électorale

Le CM accepte la candidature de Mme Nicole Teixeira à la commission de contrôle des listes électorales. Il renouvelle son appel à candidature pour 2 membres hors CM.

Redevance eau

Le CM décide de fixer les tarifs suivants, identiques pour l'eau potable et les eaux usées, considérant que tous les habitants sont abonnés à la fourniture de l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées :

- part fixe : 50 € (abonnement eau et abonnement assainissement),
- part variable : 1,87 € / m³ (tant pour l'eau potable que pour l'assainissement).

Redevance concession cimetière

Le CM a décidé :

- concessions de 30 ou 50 ans, renouvelables,
- prix pour 2 m² et pour 30 ans : 425 € HT (709 € HT pour 50 ans),
- tarif réduit de 50% en cas de reprise d'une concession familiale,
- taxe de dépositaire : 20 €/semaine (il s'agit du dépôt temporaire d'un défunt dans le caveau municipal créé à cet effet).

Il a décidé en outre d'indexer ces tarifs sur l'indice national des travaux publics.

Adhésion Ingénierie 70 Pôle informatique

Le CM autorise le maire à renouveler la convention établie avec Ingénierie 70 pour l'assistance informatique, permettant notamment la gestion financière, la gestion du personnel, la gestion des administrés et les facturations.

La cotisation est de 0,10 €/habitant. La prestation d'assistance est de 990 €/an.

Désaffectation locaux scolaires

Suite à la création du pôle éducatif à Favorney, les locaux scolaires de la commune sont inutilisés. À la demande du CM, les services de l'État ont émis un avis favorable pour leur désaffectation en tant que locaux scolaires. La commune peut donc en disposer librement.

Durée amortissements immobilisations incorporelles

En 2018, le CM a fixé des durées d'amortissement pour des immobilisations corporelles et incorporelles dans les différents budgets. Mais il a omis, dans le budget eau et assainissement, les frais d'étude, de recherche et de développement et les frais d'insertion. Le CM fixe leur durée d'amortissement à 5 ans.

Ouverture crédits investissement

Avant le vote du Budget Primitif 2021 et afin de mandater des factures d'investissement, le CM décide de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dégrèvement eau

Le dispositif « Warsmann » établit un plafonnement de l'eau équivalent à au moins deux fois le niveau de consommation moyen d'un abonné. Auquel cas, s'il s'agit d'une fuite, constatée et dûment réparée, dans le délai d'un mois après information de consommation anormale, un dégrèvement s'applique.

Le CM décide l'application de ce dispositif au bénéfice d'une maison inhabitée dont la consommation moyenne est de 0,66 m³/an, pour un relevé de 120 m³ le 03/05/2020.

ONF état d'assiette

Le CM accepte l'état d'assiette proposé par l'ONF

- nettoyage : parcelles 11 et 56, parcelle 13 à terminer.
- affouage : portions de 15 stères, parcelles 9 et 47.
- plaquettes : bois pour chaufferie, parcelles 8, 16, 23, 25, 27.
- coupes 2021 : 39a, 13a, 42b, 23, 4j (éclaircie).

Chauffage église

Parmi les 4 modes de chauffage proposés par l'entreprise Goullioud, spécialiste du chauffage des églises, le CM retient le chauffage par air pulsé avec conservation du réseau existant (bouches murales) (1 abstention) Le devis proposé s'élève à 85 000 €.

Accompagnement navette scolaire

Le CM autorise le maire à signer une convention fixant les modalités de facturation pour l'accompagnatrice scolaire avec la commune de Mersuay.

Questions diverses :

-travaux de voirie : ils sont actuellement subventionnés à 50% par le Département. Il est envisagé de réaliser des travaux de réfection chemins de Provenchère, de la Petteuse et de la Rochotte.

-arrêtés de circulation : 9 nouveaux « céder la priorité » et un « céder le passage » ont été installés, en suivant les indications du comité urbanisme.

-Noël des enfants : en raison de la covid 19, la CCTDS n'organisera pas de Noël des enfants et laisse chaque RPI, voire chaque commune, libre d'organiser ou pas une manifestation.

-stérilisation des chats : une campagne d'identification des chats et de stérilisation va être mise en œuvre. Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les chats errants.

-le nettoyage du dépôt de Châtoillon a été fait, nécessitant l'emploi de matériel puissant durant de longues heures. Son utilisation est désormais strictement limitée aux besoins communaux pour des déchets inertes.

-une esquisse d'aménagement de la parcelle du Grand Mont (1 hectare), axée sur l'accueil des personnes âgées, a été présentée par le cabinet AUBE. Le CM accepte de poursuivre l'étude de faisabilité et d'aménagement.

-le devis pour la restructuration de la MAM s'élève à 37 000 €.

-décorations de Noël : installation le samedi 5 décembre, dans le respect des mesures sanitaires.

-paniers gourmands de Noël : distribution le samedi 19 décembre.

EN BREF

Café-restaurant

La totalité des marchés a été signée, une réunion de chantier s'est tenue vendredi 4 décembre pour déterminer le calendrier des travaux, retardés en raison de la pandémie. Mais, de toute façon, à cause de cette pandémie, le café-restaurant n'aurait pas pu ouvrir avant le 20 janvier. L'ouverture officielle est envisagée pour le mois de février 2021. Montant des travaux, à ce jour : 67 300 €.

Aménagement circulation

Le comité sécurité a proposé un premier volet de mesures pour la sécurité routière à l'intérieur du village, en installant des « céder le passage » à plusieurs carrefours, dans le but d'obliger les conducteurs à réduire la vitesse de leur véhicule et à être attentifs aux autres usagers. D'autres mesures sont à l'étude, particulièrement sur les axes transversaux du village, rues du Chêne, de la Presle, du Général de Gaulle, du Grand Mont, Rochet où les vitesses sont excessives. On a signalé aussi la rue de Châtoillon. La mairie est à votre écoute pour recueillir vos avis et propositions.

Éclairage public

Une quinzaine de luminaires n'illuminent plus, notamment rue des Cerisiers. Or, un programme d'amélioration de l'éclairage public est en cours, pour remplacer les lampes par des LED. Toutefois, les travaux ne pouvant guère débuter avant le printemps, il a été décidé de remplacer une partie de ces luminaires défectueux.

Immobilier

Un certain nombre de travaux de réfection de logements ont été entrepris et sont sur le point d'être terminés. Deux appartements dans le bâtiment mairie et les trois de l'immeuble sis 6 rue du 14 Septembre. La société Isocombles a procédé aux travaux d'isolation des toitures de cet immeuble et de l'ensemble du bâtiment mairie.

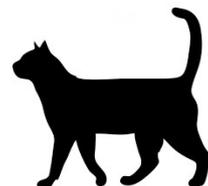
Recensement

En raison de l'épidémie, le recensement est reporté, il devrait être réalisé en 2022.

AGENDAS

Campagne de stérilisation des chats « errants »

Une réunion d'information se tiendra mercredi 6 janvier, à 18H30, salle polyvalente.



**Toute l'équipe municipale vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année !**

